

Options constitutionnelles

Quelques éléments du débat économique et social

 La confédération canadienne a-t-elle été la cause de tous les malheurs du Québec du point de vue économique et social? A-t-elle consisté vraiment en une série de complots et de tractations pour maintenir le Québec en état d'asservissement et de sous-développement, pour favoriser le développement économique et social des autres régions du Canada? En fait, le résultat global n'est pas aussi noir qu'on voudrait le faire croire. Une petite population laissée sur les rives du Saint-Laurent, pauvre, agraire, repliée sur elle-même, a réussi à devenir une population importante, à créer une société développée qui a atteint un niveau certain de bien-être. Cette société, hautement diversifiée aujourd'hui, n'a par ailleurs jamais renoncé à «vivre en français». Manifestement, le régime fédéral n'a rien empêché. Au contraire, il s'est prêté à un tel développement en assurant au Québec des possibilités d'expansion qui dépassaient ses frontières.

Les principaux avantages du fédéralisme sont liés, du point de vue économique et social, à l'existence d'un vaste territoire intégré. La grande diversité des ressources dont dispose un vaste territoire est un élément de sécurité et de stabilité pour l'ensemble. L'existence de débouchés importants et diversifiés, plus importants et plus diversifiés que ceux d'une région prise isolément, permet dans nombre de secteurs une production plus spécialisée et plus efficace qui tire profit des économies d'échelle. Une unité économique plus grande et plus puissante dispose aussi d'un pouvoir de négociation plus important qu'un petit pays et peut obtenir de meilleures conditions d'échange. Une économie de dimensions plus grandes constitue, par ailleurs, un réservoir d'épargne plus important et plus stable qu'une économie plus petite.

Un vaste territoire intégré comprend des régions hautement développées et d'autres qui le sont moins. Certaines d'entre elles peuvent être riches en ressources naturelles alors que d'autres sont pauvres. Le gouvernement fédéral impose chaque région et chaque individu suivant son revenu et sa capacité contributive et il procède ensuite à une vaste redistribution, soit sous forme de paiements de péréquation aux gouvernements provinciaux moins bien pourvus, soit sous forme de paiements de transfert aux individus et aux familles qui en ont le plus besoin. Seul un système fédéral peut pratiquer une économie de solidarité sur une telle échelle.

Par nature, le régime fédéral entraîne aussi des coûts, entendus dans le sens le plus large du terme. Comme tout régime fédéral exige un arbitrage permanent entre les intérêts divergents des régions qui le composent, le fédéralisme est et restera un exercice délicat de modération et d'équilibre. De tels arbitrages impliquent consultations, négociations longues et laborieuses et, souvent, frustrations, notamment lorsqu'on ne parvient pas à emporter l'ensemble du «morceau». N'oublions pas cependant qu'à la suite de la montée des régionalismes au cours des années récentes, les pays dits unitaires connaissent eux aussi, de plus en plus, le problème de l'arbitrage.

La «souveraineté-association» est une notion on ne peut plus ambiguë (1). Les deux termes de ce double concept ne sont pas complémentaires, mais opposés. En mettant l'accent sur le premier, la souveraineté, on vide le second de son contenu. Si on met l'accent sur le second, on réduit singulièrement la portée du premier. Il faut donc que le gouvernement du Québec dise de quelle souveraineté et de quelle association il parle. Personne ne sait quels seront les changements proposés, personne ne sait ce qu'en seront les conséquences.

Si le Parti québécois peut promettre l'indépendance, à condition que la po-

pulation en veille, il ne peut pas promettre l'association. Il ne peut que la proposer, et ce sera aux autres provinces de se prononcer. Si les autres provinces rejettent l'association, il ne restera que l'indépendance. Pour suggérer qu'un rejet de la part des autres provinces est impossible, le Parti québécois affirme souvent que les autres ont au moins autant besoin du Québec que le Québec peut avoir besoin d'elles. Il fait miroiter un certain «équilibre de dépendance», un certain équilibre des forces en présence. Hélas, un simple regard sur les chiffres montre qu'il n'en est rien.

Plus de la moitié de la production industrielle du Québec est destinée au Québec même, 15 p. 100 sont exportés vers d'autres pays et quelque 30 p. 100 de la production sont écoulés dans les autres régions du Canada (dont 20 p. 100 en Ontario). A supposer que le Québec se sépare et que l'association économique ne soit pas retenue par les autres provinces, le Québec perdra ses libres débouchés pour près du tiers de sa production industrielle. Que perdraient les autres régions? Le Québec constitue un débouché pour 11 p. 100 seulement de la production industrielle de l'Ontario (celui-ci vend moins au Québec qu'aux huit autres provinces), pour 9 p. 100 de la production des Maritimes, pour 6 p. 100 de la production des Prairies et pour moins de 2 p. 100 de la production de la Colombie-Britannique. Les degrés de dépendance sont donc très inégaux et c'est bien le Québec qui dépend des autres plus que les autres ne dépendent de lui. Ajoutons que la moitié des ventes du Québec aux autres provinces appartient à des secteurs qui bénéficient de la protection tarifaire canadienne la plus élevée. Les autres provinces auraient donc avantage à s'approvisionner ailleurs, à des prix sensiblement plus bas. C'est le tarif douanier canadien et son acceptation par toutes les provinces qui, en imposant les importations, rend possible la moitié des ventes québécoises de produits industriels.

Il n'est pas difficile de prévoir qu'en cas d'échec du projet d'association les coûts économiques de la souveraineté deviendraient considérables, et beaucoup plus grands que ceux des autres provinces.

1. La souveraineté politique du Québec et son association économique avec le reste du Canada sont les deux termes de la politique constitutionnelle du Parti québécois. Celui-ci exerce le pouvoir au Québec depuis le 15 novembre 1976.

Canada d'aujourd'hui donne ici des extraits d'une conférence prononcée en janvier dernier, devant les membres de l'Association des économistes du Québec, par M. Jean Chrétien, ministre fédéral des finances et député du Québec à la Chambre des communes.